



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 1
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/11/2022

Délibération n° C 2022- 35

Rattachement du PA LES MOUSSIÈRES au CIS LES COULOIRS au lieu du CIS DES COMBES

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Stéphane CHAMPANHET, Gérôme FASSENET, Jean-Pascal FICHERE, Clément PERNOT, Laurent PETIT, Christelle PLATHEY.

Procuration : Madame Florence MAUPOIL à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Madame Nadia WAUQUIER et Messieurs le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Lieutenant Stéphane SAUCE étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames la Capitaine Carole COMBEFREYROUX (Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 novembre 2001 relative au transfert de gestion du service d'incendie et de secours des MOUSSIÈRES (CPINI) et la convention subséquente du 18 décembre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 7 décembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Par délibération du 28 juin 2016, le Conseil d'Administration a validé la construction du CIS LES COMBES sur la commune de LAMOURA, regroupant les CIS de LAJOUX, LAMOURA et SEPTMONCEL et le maintien du Poste Avancé LES MOUSSIÈRES trop éloigné géographiquement pour intégrer le nouveau CIS.

Concomitamment à ce nouveau CIS, les 6 communes défendues en 1^{er} appel par les CIS LES COMBES et le PA LES MOUSSIÈRES se sont engagées à financer l'aménagement des locaux du PA LES MOUSSIÈRES dans le cadre d'une opération sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'aménagement du PA Les MOUSSIÈRES a été inauguré le 2 février 2019 et le CIS Les COMBES a été inauguré le 23 février 2019.

Depuis, force est de constater que pour répondre aux demandes de secours dans ce secteur de montagne isolé, la proximité géographique des CIS LES COULOIRS, situé sur la commune de LA PESSE, et du PA Les MOUSSIÈRES situé sur la commune LES MOUSSIÈRES a conduit ces 2 unités à se rapprocher pour faire face à une diminution de leur effectif et aux difficultés de disponibilité en journée notamment.

Leur complémentarité opérationnelle a été renforcée au travers de la mise en œuvre de la double permanence opérationnelle en novembre 2021, permettant à un sapeur-pompier de se déclarer dans 2 centres de proximité différents et confirmant ainsi l'intérêt de leur rapprochement dans leur fonctionnement.

Aussi, après une période d'expérimentation, a été anticipé au 1^{er} août 2022, par note de service, le rattachement du Poste Avancé (PA) LES MOUSSIÈRES au CIS LES COULOIRS. La couverture opérationnelle du PA LES MOUSSIÈRES est restée inchangée et il est passé en 2^{ème} appel du CIS les COULOIRS.

Cette modification reste à intégrer au Règlement Opérationnel et aux prochains arrêté conjoint d'organisation du SDIS et arrêté préfectoral de classement des CIS.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis favorable sur les modifications proposées ci-dessus.

DECISION N° C 2022-35 DU 12 DECEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les modifications proposées ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2022
Affiché le 23 DEC. 2022
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT